



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

BUDGET 2018

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 322016

Date : 22.11.2017

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
06.10.2017	0.1	Rédaction du document	CCU
31.10- 03.11.2017	0.2	Suite de la rédaction du document	CCU
06.11.2017	0.3	Première lecture du document	CC
10.11.2017	0.4	Adaptations suite à la séance du CC	CCU
21.11.2017	0.5	Adaptations mineures suite à la CGF	CCU
22.11.2017	1.0	Validation du document	CC

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
ACF	Activité complémentaire facultative	MIP	Mesures d'intégration professionnelle
ARI	Appareil respiratoire isolant	PA	Patrimoine administratif
EP	Eau potable	PAL	Plan d'aménagement local
EPT	Equivalent plein temps	PF	Patrimoine financier
EU	Eau usée	PGA	Plan général d'alimentation en eau
FIF	Fonds d'infrastructure ferroviaire	PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
IPC	Indice des prix à la consommation	RH	Ressources humaines
LSt	Loi sur le statut de la fonction publique, du 28 juin 1995	SAF	Syndicat des améliorations foncières
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2	SDI VdR	Service de défense incendie du Val-de-Ruz

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Compte de résultats à trois niveaux	13
Tableau 2 :	Charges par nature à trois positions	14
Tableau 3 :	Répartition de l'effectif du personnel administratif et technique, en EPT, dans les unités de la Commune sans les apprentis, ni les « MIP »	15
Tableau 4 :	Répartition de l'effectif du personnel enseignant par cycle, exprimé en EPT sans le soutien, les ACF ni les remplaçants	16
Tableau 5 :	Recettes par nature à trois positions	18
Tableau 6 :	Résultat par dicastère fonctionnel	20
Tableau 7 :	Investissements 2018	22
Tableau 8 :	Répartition PA/PF Investissements 2018	23

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Contexte thématique	5
2.1.	Réforme de la péréquation intercommunale.....	5
2.2.	Coûts scolaires.....	6
2.3.	Transports publics	6
2.4.	Social	7
2.5.	Fiscalité.....	7
3.	Contexte technique.....	8
4.	Contexte financier de l'exercice 2018	8
5.	Un petit retour sur le passé	10
6.	Compte de résultats.....	13
7.	Charges par nature comptable	14
7.1.	301 à 309 Charges de personnel (+ CHF 630'000 sur B2017).....	15
7.2.	310 à 315 Charges « biens, services et marchandises » (– CHF 1'200'000 sur B2017)	16
7.3.	330 Amortissements du PA (+ CHF 270'000 sur B2017).....	17
7.4.	361 à 363 Dédommagements et subventions (+ CHF 670'000 sur B2017)	17
8.	Recettes par nature comptable	18
8.1.	400 à 402 Impôts directs (+ CHF 1,880 millions sur B2017)	18
8.2.	443 Produits des biens-fonds (PF) (+ CHF 220'000 sur B2017)	19
8.3.	451 Prélèvements aux financements spéciaux (– CHF 2,8 millions sur B2017)	19
8.4.	489 Prélèvements sur le capital propre (+ CHF 2,2 millions sur B2017)	19
9.	Résultat par dicastère fonctionnel.....	20
10.	Chapitres autofinancés	21
10.1.	Eaux.....	21
10.2.	Déchets.....	21
10.3.	Chauffages à distance.....	21
11.	Investissements	22
11.1.	Autofinancement et compte de financement.....	23
12.	Conclusion.....	24
13.	Projets d'arrêtés	25
14.	Annexes.....	28

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Les ressources actuellement à disposition du Conseil communal ne lui permettent plus de faire face à ses obligations à l'égard des citoyens de la Commune. Après plusieurs années de prélèvements aux réserves, l'année 2018 représente une année charnière. En effet, s'il est encore possible à notre Autorité de couvrir partiellement le déficit par l'utilisation de financements antérieurs, il ne lui est plus possible d'en prendre la totalité, soit près de CHF 7,9 millions.

Ce déficit relève, comme déjà présenté et indiqué par le Conseil communal, d'une part des transferts de charges de l'Etat ou des directives normatives qu'il a fixées. D'autre part l'évolution des charges sociales, au travers de la facture sociale, et des charges de l'éducation, par des effets de normes applicables définies par l'Etat, mais également en raison de la démographie particulière de notre région, se poursuit. Sur ce point, nous rappelons le taux de 25% de jeunes de moins de 20 ans sur notre territoire, engendrant bien évidemment des coûts scolaires beaucoup plus importants que dans d'autres communes.

Pour finir de parler des effets négatifs sur les finances communales, nous nous devons de rappeler, malheureusement, la situation catastrophique de la péréquation financière intercommunale. Le Grand Conseil a encore refusé en février 2017 de traiter le retrait de l'indice de charges fiscales de la méthode de calcul de cette répartition entre communes. Ainsi que l'a pourtant clairement démontré le Conseil d'Etat, notre Commune se doit de payer à tort plus de CHF 2,5 millions par an, et cela depuis de nombreuses années. Il s'agit là du 33,3% du déficit annuel !

Dans ces circonstances, le Conseil communal n'a pas d'autre choix que de prendre des mesures désagréables. L'outil administratif et technique de notre Commune est adapté depuis la fusion aux besoins minimaux avec environ 130 EPT (hors enseignants). Les comparatifs entre communes démontrent aisément une situation limite pour notre « légère » administration. Le Conseil communal a toujours travaillé de la manière la plus pragmatique et la plus efficiente afin de maintenir une structure la plus faible possible.

Le Conseil communal a donc dû trouver un financement pour ces CHF 7,9 millions à couvrir pour l'exercice 2018, dans l'attente d'une amélioration probable dans les prochaines années. Ainsi, les bases légales cantonales et communales lui permettent de prélever encore CHF 5,2 millions dans les réserves constituées à ce jour. Le reste ne peut donc plus être financé que par une augmentation des prélèvements auprès des contribuables, ce que le Conseil communal regrette. Il s'agit donc d'une adaptation du coefficient fiscal de cinq points au 1^{er} janvier 2018, faisant passer celui-ci de 67 à 72. S'il demeure assez favorable en comparaison cantonale, nous perdons cependant la tête de cette liste.

Le Conseil communal est convaincu, sur la base des éléments connus à ce stade de l'année, que cette augmentation fiscale est indispensable à long terme. Hormis celle-ci, représentant la couverture d'un tiers du déficit, il s'agit encore d'améliorer dans les années futures les charges et les produits de près de CHF 5 millions. Sans certaines modifications légales cantonales, le chemin sera impossible à suivre.

2. Contexte thématique

L'année 2018 laisse donc apparaître un déficit important, de plus de CHF 7,9 millions, sans que le Conseil communal puisse, dans sa marge de manœuvre, le réduire. En effet et à l'instar de ce que démontrait l'Exécutif dans son rapport sur le budget 2017, la détérioration financière provient principalement des cinq éléments suivants (en caractère gras les textes différents du rapport 2017) :

2.1. Réforme de la péréquation intercommunale

Le Conseil d'Etat a proposé, à la fin du printemps 2016, une réforme de la péréquation entre les communes neuchâteloises, réforme attendue depuis plusieurs années par les instances politiques cantonales (notamment la commission spécifique de l'Etat) et par de nombreuses communes. La mouture présentée par le Conseil d'Etat, sans réelle consultation préalable des partenaires communaux, n'a pas suscité l'engouement général, bien au contraire. Seules Milvignes et Val-de-Ruz y étaient clairement favorables. Le projet de l'Etat a donc été abandonné. Ainsi, les effets de l'ancienne péréquation restent pleins et prennent même encore de l'ampleur pour son volet des surcharges structurelles. De fait, notre Commune paie en 2017 CHF 3,3 millions aux autres communes neuchâteloises pour leurs charges structurelles, plus importantes que les nôtres aux dires de la méthodologie actuellement en vigueur. Hormis quelques paramètres reconnus valables (quoique), l'ancien système « de la péréquation » prend en compte le taux fiscal comme paramètre d'importance. Val-de-Ruz ayant un taux fiscal avantageux, il est donc interprété que nous n'avons pas de frais de structures, mais un tel lien est parfaitement incorrect !

Nous sommes donc pénalisés par notre politique d'affectation des moyens financiers rigoureuse et par le rendement de notre patrimoine financier. Deux petits comparatifs vous le démontrent aisément. Val-de-Travers reçoit CHF 700'000 pour ses frais de structures alors que nous payons CHF 3,3 millions. Il s'agit d'une différence de quelque CHF 4 millions (équivalent à plus de 8 points d'impôts). Comment expliquer cela ? Et plus de 20 petites communes bénéficient de versements pour leurs charges structurelles, alors qu'elles n'ont aucune structure d'ampleur régionale ou cantonale, tandis que notre grande commune paie toujours plus malgré son rayonnement reconnu.

Si Val-de-Ruz comprend qu'elle doit payer pour certaines infrastructures d'importance situées à Neuchâtel ou à La Chaux-de-Fonds, le chiffre calculé par l'ancienne législation est totalement absurde, mais nous n'avons aucun moyen légal de le contester. Seul le Conseil d'Etat et le Grand Conseil peuvent faire changer cela.

Le Grand Conseil a débattu de cette problématique lors de la session de février 2017. Bien que la suppression de l'indice de charges fiscales ait été clairement soutenu par le Conseil d'Etat, le Grand Conseil a décidé de ne pas entrer en matière, donc de maintenir cette insoutenable erreur de paramétrage de la péréquation actuelle. Insoutenable, le mot est largement soupesé.

Le Conseil communal ne peut pas en rester sur une simple promesse d'adaptation à futur. Il engagera donc diverses mesures afin de défendre ses intérêts. Il ne s'agit pas d'un combat entre communes mais bien de garantir un système correct et corriger une erreur manifeste dûment reconnue depuis plusieurs années.

2.2. Coûts scolaires

Ce domaine d'activités demeure le plus important de notre Commune, à juste titre. Il n'a jamais été contesté par le Conseil communal et votre Autorité. L'importance de la formation de nos jeunes est reconnue et Val-de-Ruz est la région la plus peuplée du canton dans cette tranche d'âge. Nous en sommes fiers, mais cela a un coût. Près de 30% de notre budget sont consacrés à ce titre pour **2018**, ce chiffre augmentant régulièrement ces deux dernières années. Une analyse rapide permet d'identifier ces évolutions par les raisons suivantes :

- réforme du cycle 3 :
 - adaptation de la grille horaire conformément à la rénovation du cycle 3 (environ + 3,5%) ;
 - adaptation des salaires des enseignants au cycle 3 en raison des décharges temporaires accordées pour la mise en œuvre de la rénovation du cycle 3 ;
 - besoins en salles de classe accrus, constructions scolaires nouvelles aux Geneveys-sur-Coffrane, à Dombresson et à Cernier nécessitant des amortissements et frais financiers supplémentaires ;
- augmentation régulière des effectifs globaux d'élèves, en particulier aux cycles 2 et 3 dont les coûts sont les plus élevés : l'augmentation régulière de la population de notre Commune, de quelque 10% depuis le 1^{er} janvier 2013, impacte également les coûts scolaires ; par ailleurs, la simplification des démarches pour les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans des centres régionaux de performance de la filière sport-arts-études a une incidence de plus en plus grande sur les coûts d'écologies à d'autres cercles scolaires. Ces filières étaient très marginales jusqu'il y a deux ans, elles sont en plein développement par le Canton. Ainsi, en 2016, plus de 25 jeunes vaudruziens suivent leur cursus dans cette voie, ce qui induit une augmentation des scolarisations hors cercle. De plus, la date butoir d'inscription pour cette filière, définie par l'Etat, est postérieure à la possibilité pour notre cercle d'adapter le nombre d'enseignants sous contrat. Ainsi, en 2016 et pour la première fois, notre école s'est retrouvée avec une classe « en trop » par rapport aux quotas définis par la législation. **De son côté, l'Etat a supprimé les dérogations et les coûts sont assumés entièrement par la Commune ;**
- mise en œuvre de la nouvelle grille salariale des enseignants, dont les effets engendrent, dans un premier temps, une augmentation en raison du nombre d'enseignants déjà au maximum de l'échelle salariale et la revalorisation des salaires des enseignants en début de carrière dans les années 1 à 8 ;
- suppression de la caisse de remplacement et de la contribution des enseignants. **Si l'Etat a accepté de prendre à sa charge le 45% des coûts des remplaçants, l'effet de cette suppression pour la Commune n'est pas encore mesurable.**

2.3. Transports publics

Après un transfert partiel du Canton aux communes du financement fédéral du FIF au 1^{er} janvier 2017, le Grand Conseil a également accepté un remaniement du financement des transports publics entre l'Etat et les communes, ainsi qu'entre les communes elles-mêmes. Les effets de cette modification ont

été un coût supplémentaire de quelque CHF 400'000 pour Val-de-Ruz dès 2017. Pour 2018, la facture grandit encore de CHF 200'000 pour la deuxième (et dernière) étape de cette adaptation.

Le second axe relève des compléments financés par notre Autorité afin d'améliorer les prestations, notamment de la ligne 421 Neuchâtel — Savagnier — Cernier, soit la liaison entre les deux pans de notre vallée. Une motion injonctive a été acceptée par le Conseil général lors de sa séance du 19 décembre 2016. Celle-ci, déposée par le groupe des Verts, demandait la mise au budget de quelque CHF 600'000 de prestations supplémentaires au pot commun. Le Conseil communal a travaillé sur cet élément et respectera la volonté des postulants, engendrant cependant une charge supplémentaire de CHF 400'000 par an.

2.4. Social

Le Conseil communal répercute dans son budget les valeurs retenues par l'Etat en la matière. **La facture sociale globale augmente d'année en année, sans aucune prise de notre part, les décisions étant cantonales et la répartition sur les communes étant tout simplement distribuée par habitant.** Il est à relever que ce résultat n'a pu être obtenu qu'en raison de « coupes » ciblées dans les normes appliquées et définies par le Conseil de la facture sociale, émanation conjointe entre l'Etat et les communes, faute de quoi l'augmentation aurait été bien plus conséquente.

2.5. Fiscalité

Sans les effets de l'augmentation du coefficient d'impôt proposée par le Conseil communal, nous pouvons relever les tendances suivantes en matière de fiscalité.

Pour les personnes morales, l'année 2017 aura été une bien mauvaise année. En effet, hormis l'imposition prévisible, l'exercice 2017 tient également compte des décomptes finaux de l'année 2016. Or, ceux-ci ont été particulièrement défavorables malgré un budget adapté à la baisse entre 2016 et 2017. L'encaissement 2017 peut donc être estimé à quelque CHF 800'000 (état à fin octobre). A la vue de la conjoncture actuelle, le Conseil communal estime le montant budgétaire 2018 à hauteur de CHF 1,2 million, sachant que celui-ci a été 5 à 6 fois plus important dans les années 2012-2013.

Quant aux personnes physiques, nous constatons une stagnation voire une légère baisse des montants encaissés, malgré une population toujours plus importante. Les salaires des employés ne sont souvent pas augmentés, notamment en raison de l'absence de renchérissement officiel. De plus, nous sommes également touchés par les dispositions fiscales plus favorables aux familles (augmentation des déductions pour les enfants ou dé plafonnement des déductions pour structures extrascolaires par exemple). A cela s'ajoute la part grandissante des citoyens qui se trouvent en situation instable que ce soit au travers du chômage ou même de l'aide sociale. Tous ces éléments se reflètent dans le montant moyen payé par les contribuables, soit une diminution de 3 à 4% ces deux dernières années, à hauteur de quelque CHF 2'950 par dossier fiscal, part communale exclusivement.

Par ailleurs, tout comme l'ensemble des communes neuchâteloises, nous ne pouvons pas admettre le transfert éventuel de deux points en 2018 et de quatre points dès 2019 en faveur de l'Etat (non-inscrits au budget).

3. Contexte technique

Le budget d'exploitation présenté respecte les normes MCH2 depuis quelques années et les différences de méthodologie entre les années sont de plus en plus faibles. La comparaison est ainsi plus claire et nous avons un outil de gestion pertinent.

Il est cependant à relever que la comparaison globale est quelque peu perturbée par l'introduction d'une nouvelle méthode de répartition des intérêts passifs payés par notre Commune afin de couvrir les engagements extérieurs en termes d'emprunts. Les intérêts passifs sont toujours imputés globalement sous les rubriques financières 34, mais afin d'obtenir un calcul plus précis des prestations diverses de notre entité, les sommes payées sont ensuite réparties sur les diverses unités administratives (par domaine d'activité) au travers des comptes d'imputation interne 39 et 49. Cela se fait à l'instar et selon la même logique de calcul que ce qui se faisait déjà pour les domaines autoporteurs (eaux et déchets notamment). Il s'agit d'un passage obligé pour pouvoir démontrer le coût réel de certaines prestations, que ce soit dans le domaine scolaire (refacturation à d'autres cercles, projet de subvention cantonale sur la base d'un coût élève, etc.) ou dans celui de l'entretien routier.

Par ailleurs, la nouvelle systématique de gestion comptable des salaires des écoles engendre quelques modifications, la principale étant un transfert de compte du groupe 301 au groupe 302 pour les assistants socio-éducatifs et les collaboratrices relevant de la médecine scolaire.

4. Contexte financier de l'exercice 2018

Le contexte thématique et technique étant ainsi posé, le Conseil communal vous présente dans le tableau ci-après les différences budgétaires entre 2017 et 2018 qui affectent significativement le résultat d'ensemble des comptes de notre Commune, en faisant abstraction des imputations internes.

30	Charges de personnel	600'000	Adaptation de la masse salariale des enseignants en fonction des besoins et des conditions définies par l'Etat, pour quelque CHF 400'000. Adaptation du volume des salaires en relation des EPT acceptés par le Conseil général.
31	Charges de biens et de services	-1'200'000	Baisse sur tous les éléments possibles afin de ne réaliser que le minimum en regard des prestations offertes.
33	Amortissements	270'000	Résultent des investissements consentis, découlent également du très faible niveau d'investissements opérés dans les années précédant la fusion.
35	Attributions aux fonds des financements spéciaux	600'000	L'exploitation de notre réseau d'eau est efficiente, les besoins s'orientent manifestement plus sur des besoins en investissements.
36	Charges de transfert	600'000	Augmentation de la facture sociale et annualisation des prestations d'accueil extrascolaire. Augmentation des transports

Budget 2018

Rapport au Conseil général

			publics (380'000). Baisse des redevances à l'éorén (sortie en août 2018 des derniers élèves au Mail).
	Charges	870'000	
40	Revenus fiscaux	- 1'000'000	Sans prendre en compte la modification fiscale. Perte due notamment à la non-harmonisation de l'impôt des frontaliers.
42	Taxes	400'000	Adaptation à la hausse des encaissements.
45	Prélèvements aux fonds spéciaux et propres	-3'200'000	Plus de prélèvement à la réserve de réorganisation et transfert de celui lié à la revalorisation du patrimoine sous 48.
46	Revenus de transfert	- 660'000	Diminution de certains revenus en lien avec la nouvelle loi sur l'énergie ainsi qu'avec les refacturations scolaires.
48	Recettes extraordinaires	1'900'000	Transfert du prélèvement à la réserve de revalorisation, anciennement sous 45.
	Recettes	-2'560'000	
	Effets négatifs sur l'exercice 2018 global	3'430'000	

Ainsi, globalement, le budget 2018 s'est principalement détérioré par des recettes inférieures plutôt que par des charges supplémentaires.

Le Conseil communal a cherché des solutions afin de résoudre le financement de l'exercice 2018 ; ainsi, plusieurs séances de la Commission de gestion et des finances ont été tenues dès le mois de mai 2017. La position de cette dernière fera l'objet d'un rapport spécifique au Conseil général lors de sa séance de décembre 2017.

Des éléments en mains de l'Exécutif, un effort important et maximum a été consenti dans le groupe de comptes 31 « Biens et services ». Partant du principe que les prestations actuelles à nos citoyens ne sont pas pléthoriques, le Conseil communal ne souhaite pas à ce stade, et ne le peut pas non plus, procéder à de douloureuses adaptations en la matière.

Les réflexions et les éléments principaux ont été les suivants :

- bien que la législation cantonale en lien avec la péréquation intercommunale n'ait pas encore été modifiée, le Conseil d'Etat doit procéder à son adaptation le plus rapidement possible. Ainsi, nous pouvons estimer à quelque CHF 2,3 millions l'effet favorable sur les budgets futurs. La date effective de cette adaptation ne peut malheureusement pas être estimée ;
- le traitement financier du thème « scolaire, pré- et parascolaire » est en cours de discussions entre les communes et l'Etat. Il s'agit là de « lisser » les coûts scolaires sur le plan cantonal, tout comme l'est l'aide sociale depuis de nombreuses années. Val-de-Ruz étant la Commune la plus « chargée » en la matière, nous pouvons estimer à quelque CHF 2 millions l'effet favorable sur les budgets 2018 et suivants ;
- les effets conjoncturels sur la fiscalité des entreprises sont en 2017 à leur paroxysme. En effet, en 2017, seuls CHF 800'000 de taxation sur les revenus des entreprises sont constatés. Nous prévoyons CHF 1,2 million en 2018. Une amélioration semble encore pouvoir se dessiner pour 2019, sachant

que les impositions des années 2012-2013 se situaient à environ CHF 5 millions. Cela sans tenir compte du fonds de lissage cantonal de 30% de l'imposition des personnes morales ;

- les mesures voulues au moment de la fusion ont toutes été intégrées et les dépenses ne sont plus compressibles. Elles peuvent aisément être considérées comme un minimum pour un fonctionnement correct et adapté dans notre entité. Aller plus en avant dans les économies signifie toucher à des prestations nécessaires ou attendues dont l'effet peut être considéré comme très douloureux.

Ainsi, le déficit de l'exercice 2018 est partiellement couvert par les prélèvements suivants aux réserves :

- la dissolution de la réserve de réorganisation aura un effet comptable favorable de quelque CHF 1,1 million ;
- après constitution d'une réserve conjoncturelle, à l'aide de la revalorisation comptable du patrimoine, les bases légales nous permettent de faire usage d'un montant budgétisé à hauteur de CHF 4,1 millions. Le prélèvement peut être opéré pour compenser une baisse des recettes ou une augmentation importante des charges.

Ces prélèvements correspondent globalement à l'amélioration financière que notre Commune peut espérer dans les années à venir dans le domaine large de la péréquation intercommunale (charges de centre et scolaires) comme mentionné ci-dessus.

Ces CHF 5,2 millions ne permettent pas de couvrir la totalité du déficit de CHF 7,9 millions. Le solde nécessaire doit donc être compensé par l'élévation de la quotité d'imposition. Il paraît clair à ce stade des informations en notre possession que l'augmentation du taux fiscal est indispensable. Le Conseil communal ne peut que regretter que des éléments tout à fait externes, et pour une bonne part contestables, soient les déclencheurs de cette difficile décision. Ainsi, une demande de cinq points supplémentaires est faite par le Conseil communal aux Autorités législatives.

5. Un petit retour sur le passé

Le Conseil communal s'est bien évidemment posé la question de la dégradation de la situation sur les années, notamment depuis la fusion des 15 communes du Val-de-Ruz. Il a partagé cette vision avec la Commission de gestion et des finances mais aussi avec la population au travers notamment des édites du conseiller communal en charge des finances dans le Val-de-Ruz info.

Deux axes peuvent être rapidement développés pour démontrer l'impossibilité au Conseil communal de « contrer » cette problématique par une autre voie que celle adoptée au travers de la présentation de ce budget 2018.

Le premier correspond à une comparaison du budget de la convention de fusion, soit le premier budget de la Commune fusionnée, réalisé en 2011. Nous reprenons ici l'édito du chef du dicastère des finances, lequel explique brièvement les éléments centraux de l'évolution différenciée en regard du budget de fusion :

Editorial Val-de-Ruz info 151 du 29 juin 2017

« Et le budget de fusion ? »

A l'annonce des résultats 2016, comme dans le rapport du Conseil communal au Conseil général en ce début 2017, il ne vous aura bien évidemment pas échappé que la situation financière de notre Commune n'est plus aussi aisée que les années précédentes et qu'une dégradation supplémentaire est encore à venir.

Il est évident que certaines personnes sont très enclines à dire « Mais que fait le Conseil communal ? » ou « Pourquoi le budget initial de la fusion n'est-il pas respecté ? ». Je vais essayer de vous fournir quelques pistes de réponses dans cet éditorial, sachant que le sujet est très vaste et qu'il n'est pas possible d'être exhaustif dans ce cadre. Je vais tout de même me prêter à cet exercice.

Une comparaison rapide du budget de fusion avec celui qui devrait être le nôtre en 2018 démontre que l'administration générale de la Commune est presque parfaitement dans la ligne prévue. Il faut donc rechercher les différences dans divers autres domaines d'activité ciblés. Parmi ceux-ci, il s'en trouve deux qui ont malheureusement fortement dépassé les prévisions (financièrement parlant). Il s'agit des domaines de la formation et de la prévoyance sociale, avec des dépenses annuelles supérieures de CHF 5,3 millions, respectivement de CHF 3,5 millions.

Si la formation est concernée par des effectifs scolaires en hausse depuis la fusion, il n'en demeure pas moins que les réformes et les reports de charges de l'Etat ont une part importante dans l'évolution. Par ailleurs, le développement des structures d'accueil parascolaires, quasi inexistantes au moment de la fusion, répond à un besoin des familles ainsi qu'à une contrainte légale. Et nous avons la démographie la plus jeune du canton.

Quant à la prévoyance sociale, elle est le reflet non pas de la situation de notre vallée mais bien celle du canton dans son ensemble. En effet, ces coûts sont mutualisés depuis de nombreuses années afin de « soulager » les grandes villes notamment. A quand un retour d'ascenseur avec la mutualisation des coûts de l'école ?

Si nous ajoutons les frais des transports publics, qui sont d'environ CHF 1,2 million plus élevés que le budget initial (en raison des prestations que le canton ne veut pas reconnaître et notamment de la création du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) en 2016), nous sommes ainsi déjà à près de CHF 11 millions de « décalage », sans que nous ayons un quelconque pouvoir pour freiner cela. Conjuguez encore cela avec une fiscalité des personnes morales très difficile et une péréquation intercommunale défavorable de plus de CHF 2 millions en regard du budget de fusion.

Seule bonne nouvelle : le déficit 2018 réel, quoique très négatif, sera heureusement bien inférieur à ces reports de charges et, en réalité, nous maîtrisons vraiment les éléments communaux. Mais je ne suis pas fier de la situation ! Cédric Cuanillon, conseiller communal ».

Le second axe permet de démontrer l'évolution de certaines charges entre 2014 et ce jour, sachant que certains points relevés se chevaucheront avec le premier axe. Ainsi, les principaux domaines d'évolution sont les suivants, sans prise en compte des imputations internes, ni produits extraordinaires :

Budget 2018

Rapport au Conseil général

Domaine	Montant en millions CHF	Compétence communale
Services généraux	- 0,30	OUI mais avec bases légales cantonales
Formation (écoles 2,45 – parascolaire 0,65)	+ 3,10	OUI mais avec aspects normatifs cantonaux
Sécurité publique (SDP pas en 2014)	+ 0,35	OUI mais avec aspects normatifs cantonaux
Ambulances	+ 0,30	OUI mais avec mutualisation cantonale
Facture sociale (aide social 1,00 – préscolaire 0,30)	+ 1,30	OUI mais avec mutualisation cantonale
Routes	+ 0,30	OUI
Transports publics (pot commun et suppléments Val-de-Ruz)	+ 1,10	NON et avec pot commun cantonal. Supplément volontaire de la compétence de la Commune.
Protection environnement et aménagement	+ 0,20	OUI. Principalement concerné par les domaines autoporteurs (eau, déchets, etc.).
Economie publique (LAE)	+ 0,50	OUI et NON. Bases légales cantonales pour les principales redevances.
Finances et impôts (péréquation)	+ 1,60	OUI quant au coefficient communal.
Total	+ 8,45	

Cet axe permet de constater très clairement que les dispositions cantonales, qu'elles soient légales ou normatives, ont un impact primordial sur le fonctionnement de notre collectivité. Hormis la hausse globale liée aux difficultés sociales rencontrées, notre Commune a créé de nouvelles prestations, toujours en lien à des lois cantonales, dans les domaines suivants :

- accueil pré- et parascolaire coût de CHF 1 million par an (crèches et parascolaire) ;
- transports publics coût de CHF 0,4 million par an (part ligne 421).

Il s'agit-là des seules vraies améliorations palpables par notre population. Le Conseil communal comprend l'étonnement des citoyens sur l'évolution de charges mais confirme de manière ferme que cette situation n'était pas prévisible avant la fusion et qu'elle aurait été identique sans celle-ci.

Malheureusement, la situation actuelle contrecarre la baisse fiscale accordée, pour la majorité des anciennes communes, lors de la fusion au 1^{er} janvier 2013.

6. Compte de résultats

Le compte de résultats, à trois niveaux, se résume par le tableau suivant :

Tableau 1 : Compte de résultats à trois niveaux

Compte de résultats	Budget 2018	Budget 2017	Diff.2018/2017	Comptes 2016	Diff.2018/2016
Charges d'exploitation	85'213'083.50	81'804'789.25	3'408'294.25	78'025'567.81	7'187'515.69
30 Charges de personnel	36'677'239.00	36'050'539.02	626'699.98	34'857'403.37	1'819'835.63
31 Charges de biens et services et autres charges d'ex	17'712'595.50	18'908'627.75	-1'196'032.25	17'506'345.70	206'249.80
33 Amortissement du patrimoine administratif	7'798'130.00	7'525'816.00	272'314.00	5'261'888.90	2'536'241.10
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'023'696.00	380'081.43	643'614.57	804'344.57	219'351.43
36 Charges de transfert	18'127'540.00	17'466'936.05	660'603.95	17'999'929.63	127'610.37
37 Subventions à redistribuer	600'000.00	600'000.00	0.00	599'223.25	776.75
39 Imputations internes	3'273'883.00	872'789.00	2'401'094.00	996'432.39	2'277'450.61
Revenus d'exploitation	-76'497'270.00	-75'341'141.88	-1'156'128.12	-76'322'886.37	-174'383.63
40 Revenus fiscaux	-44'231'000.00	-42'344'400.00	-1'886'600.00	-44'466'018.31	235'018.31
41 Revenus régaliens et de concessions	-600.00	0.00	-600.00	-640.00	40.00
42 Taxes	-14'133'530.00	-13'695'721.00	-437'809.00	-13'729'130.53	-404'399.47
43 Revenus divers	-236'200.00	-272'003.00	35'803.00	-445'924.87	209'724.87
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-275'509.00	-3'146'617.88	2'871'108.88	-1'928'587.84	1'653'078.84
46 Revenus de transfert	-13'746'550.00	-14'409'611.00	663'061.00	-14'156'928.68	410'378.68
47 Subventions à redistribuer	-600'000.00	-600'000.00	0.00	-599'223.75	-776.25
49 Imputations internes	-3'273'881.00	-872'789.00	-2'401'092.00	-996'432.39	-2'277'448.61
Résultat des activités d'exploitation	8'715'813.50	6'463'647.37	2'252'166.13	1'702'681.44	7'013'132.06
34 Charge financière	2'479'800.00	2'243'710.00	236'090.00	2'794'163.73	-314'363.73
44 Revenus financiers	-4'126'591.00	-3'847'080.10	-279'510.90	-4'253'940.24	127'349.24
Résultat provenant de financements	-1'646'791.00	-1'603'370.10	-43'420.90	-1'459'776.51	-187'014.49
Résultat opérationnel	7'069'022.50	4'860'277.27	2'208'745.23	242'904.93	6'826'117.57
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
48 Revenus extraordinaires	-7'069'022.50	-4'860'277.27	-2'208'745.23	0.00	-7'069'022.50
Résultat extraordinaire	-7'069'022.50	-4'860'277.27	-2'208'745.23	0.00	-7'069'022.50
Total du compte de résultats	0.00	0.00	0.00	242'904.93	-242'904.93

Le résultat final équilibré ne l'est qu'en raison des éléments suivants :

- prélèvement à la réserve conjoncturelle (revenu extraordinaire) de CHF 4,1 millions
 - dissolution de la réserve de réorganisation (revenu extraordinaire) de CHF 1,1 million
 - augmentation de la quotité d'impôts de 5 pts (revenus fiscaux) CHF 2,7 millions
- CHF 7,9 millions

La différence entre le revenu extraordinaire (48) figurant dans le compte de résultats ci-dessus et les éléments mentionnés ci-avant est la suivante :

- 48 revenus extraordinaires publiés en tableau 1 CHF 7,1 millions
 - 48 revenus extraordinaires relevés dans paragraphe précédent CHF 5,2 millions
- Différence CHF 1,9 millions

Il s'agit de la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif pour la part des amortissements supplémentaires engendrés par celle-ci.

7. Charges par nature comptable

Les charges d'exploitation se résument, selon le regroupement « nature à trois positions », dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Charges par nature à trois positions

Budget 2018 - Natures à 3 positions	Budget 2018	Budget 2017	Diff.2018/7	Comptes 2018	Diff.2018/2017
3 Charges	87'692'883.50	84'048'499.25	3'644'384.25	80'819'731.54	6'873'151.96
300 Autorités et commissions	825'960.00	824'357.50	1'602.50	814'782.00	11'178.00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	10'801'145.00	10'992'487.67	-191'342.67	10'729'349.21	71'795.79
302 Salaires des enseignants	17'315'373.00	16'694'613.00	620'760.00	15'564'390.40	1'750'982.60
303 Travailleurs temporaires	176'870.00	63'128.00	113'742.00	582'711.00	-405'841.00
304 Allocations	500'535.00	475'240.49	25'294.51	512'674.80	-12'139.80
305 Cotisations patronales	6'669'934.00	6'599'460.36	70'473.64	6'314'727.41	355'206.59
309 Autres charges de personnel	387'422.00	401'252.00	-13'830.00	338'768.55	48'653.45
310 Charges de matériel et de marchandises	1'946'366.00	2'069'392.50	-123'026.50	1'780'868.15	165'497.85
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	606'012.00	655'190.00	-49'178.00	566'113.85	39'898.15
312 Alimentation et élimination	1'966'985.00	2'055'460.00	-88'475.00	2'003'073.84	-36'088.84
313 Prestations de services et honoraires	8'251'205.50	9'436'249.65	-1'185'044.15	8'880'476.39	-629'270.89
314 Gros entretien et entretien courant	2'379'600.00	2'447'000.00	-67'400.00	1'792'418.97	587'181.03
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	811'275.00	526'536.00	284'739.00	789'092.50	22'182.50
316 Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	427'152.00	365'858.60	61'293.40	360'745.25	66'406.75
317 Dédommagements	757'200.00	775'891.00	-18'691.00	667'832.25	89'367.75
318 Réévaluations sur créances	528'000.00	537'000.00	-9'000.00	622'520.88	-94'520.88
319 Diverses charges d'exploitation	38'800.00	40'050.00	-1'250.00	43'203.62	-4'403.62
330 Immobilisations corporelles du PA	7'782'150.00	7'519'816.00	262'334.00	5'255'888.90	2'526'261.10
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	15'980.00	6'000.00	9'980.00	6'000.00	9'980.00
340 Charges d'intérêt	1'732'500.00	1'730'500.00	2'000.00	1'769'782.18	-37'282.18
341 Pertes de change réalisées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
343 Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	724'250.00	490'210.00	234'040.00	988'610.89	-264'360.89
349 Différentes charges financières	23'050.00	23'000.00	50.00	35'770.66	-12'720.66
350 Attributions aux fonds et financements spéciaux des collectivités	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux en régie	1'023'696.00	380'081.43	643'614.57	804'344.57	219'351.43
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	145'500.00	154'200.00	-8'700.00	135'465.00	10'035.00
361 Dédommagements à des collectivités publiques	13'499'565.00	13'343'824.05	155'740.95	14'573'240.92	-1'073'675.92
362 Péréquation financière et compensation des charges	630'585.00	807'302.00	-176'717.00	0.00	630'585.00
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	3'816'500.00	3'126'210.00	690'290.00	3'263'404.71	553'095.29
366 Amortissements, subventions d'investissements	21'890.00	21'900.00	-10.00	15'950.00	5'940.00
369 Différentes charges de transfert	13'500.00	13'500.00	0.00	11'869.00	1'631.00
370 Subventions à redistribuer	600'000.00	600'000.00	0.00	599'223.25	776.75
380 Charges de personnel extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
381 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
384 Charges financières extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
391 Prestations de services	230'051.00	245'141.00	-15'090.00	327'193.59	-97'142.59
392 Fermages, loyers, frais d'utilisation	0.00	0.00	0.00	4'800.00	-4'800.00
393 Frais administratifs et d'exploitation	36'600.00	36'600.00	0.00	58'054.80	-21'454.80
394 Intérêts et charges financières théoriques	3'006'779.00	590'500.00	2'416'279.00	606'384.00	2'400'395.00
395 Amortissements planifiés et non planifiés	453.00	548.00	-95.00	0.00	453.00
342 Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Partant du principe que les détails par unités administratives vous sont présentés dans les annexes au présent rapport, avec commentaires détaillés, nous restons ici dans les informations d'importance par catégorie de charges. Mis à part les modifications dites techniques relevées au point 3 du présent rapport, nous pouvons ainsi relever les éléments suivants :

7.1. 301 à 309 Charges de personnel (+ CHF 630'000 sur B2017)

L'évolution de l'IPC entre les mois de janvier 2013 (base initiale) et mai 2016, mois de référence selon l'article 56 de la LSt, n'a pas été répercutée dans le calcul des salaires (- 0,4%), mais sera compensée à futur lorsque l'indice repartira à la hausse. Les rémunérations et charges liées aux salaires de nos collaborateurs administratifs et techniques restent calculées sur une base identique à 2017. Le Conseil communal a décidé à la vue de la situation difficile de ne pas attribuer d'échelon supplémentaire aux collaborateurs administratifs et techniques. Cela quand bien même l'ambition de l'Exécutif aurait été d'offrir une amélioration des rémunérations tous les deux ans, sachant que nous sommes la seule institution du canton à n'avoir aucun automatisme d'évolution en matière salariale.

Les charges sociales ne subiront que très peu de modifications, un appel d'offres pour la couverture perte de gains est cependant encore en cours. L'attribution de ce marché, proche à la rédaction de ce rapport, n'apportera aucune amélioration financière. Ce type de marché est très difficile. De plus, depuis la suppression par l'Etat de la caisse de remplacement des enseignants, ceux-ci seront assurés dans le même contrat que nos collaborateurs administratifs et techniques. Quant à la caisse de pensions, un dossier est en cours auprès du Grand Conseil. Celui-ci sera traité en 2018 avec des effets pour 2019, effets à évaluer après les décisions de cette instance.

Les effectifs du budget sont identiques au budget 2017, sachant que le transfert des collaborateurs du secteur eau potable n'était pas encore considéré dans le budget de cette année.

Tableau 3 : Répartition de l'effectif du personnel administratif et technique, en EPT, dans les unités de la Commune sans les apprentis, ni les « MIP »

Unités administratives	C2016 Eff. moyen	B2016	B2017	B2018	ΔB2017- B2018
Conseil Communal	5,00	5,00	5,00	5,00	0,00
Aménagement du territoire, urbanisme et transports	2,50	2,50	2,50	2,50	0,00
Chancellerie	3,40	3,50	3,50	3,50	0,00
Comptabilité générale	3,20	3,30	3,30	3,30	0,00
Contrôle des habitants et état civil	3,23	3,40	3,40	3,40	0,00
Développement économique et finances	2,00	2,00	2,00	2,00	0,00
Eaux et environnement	8,42	9,30	11,10	6,10	-5,00
Ecoles	10,33	8,80	9,80	9,80	0,00
Energie	0,30	0,30	0,30	0,30	0,00
Gérance du patrimoine	25,10	25,30	25,30	25,30	0,00
Prévoyance sociale	7,47	7,30	7,30	7,30	0,00
Ressources humaines	2,85	2,60	2,60	2,60	0,00
Sécurité	4,63	5,50	5,50	5,50	0,00
Sports, loisirs, culture, jeunesse, promotion régionale	6,29	6,00	6,40	6,40	0,00
Structures d'accueil préscolaire et parascolaire	14,07	12,60	16,50	16,50	0,00
Travaux publics et forêts	29,14	28,10	28,50	28,50	0,00
Total	127,93	125,50	133,00	128,00	-5,00

Budget 2018

Rapport au Conseil général

Les unités administratives sont présentées selon la systématique du budget 2017, ceci à des fins de comparaison. En effet, la répartition des responsabilités des chefs de dicastères a quelque peu modifié cette structure, cependant sur des points mineurs.

L'effectif du personnel administratif et technique communal prévu au budget 2018 s'élève à 128,0 EPT, aucune modification n'est prévue à ce stade. Il est à préciser :

- eaux, environnement : à la suite du transfert du personnel « eau potable » à Viteos SA (4,5 EPT), ces postes ne figurent plus dans ce tableau. Cependant, la masse financière du budget 2018 est encore actuellement répartie comme si la comptabilité restait à l'interne. La nouvelle présentation tenant compte de l'effet du transfert ne devrait présenter, dès le bouclage 2017, que la valeur du mandat Viteos SA sur une position. Il ne resterait donc plus que trois chiffres avec ceux des amortissements et des intérêts « théoriques ». Cette méthodologie doit encore être formellement confirmée ;
- prévoyance sociale : une adaptation de l'effectif de ce domaine d'activité vous sera demandée par ailleurs. Cependant, les coûts étant reliés au pot commun cantonal, il ne s'agit que d'un transfert de charges entre une position de « 36 Dédommagements à d'autres collectivités » à une position « 30 Salaires ». En raison de cet effet nul, il n'en a pas été tenu compte dans le budget 2018.

L'effectif du personnel enseignant (cf. tableau 4) se stabilise. Le budget 2018 couvre deux années scolaires, l'année 2017-2018 étant globalement connue. Les effectifs dès août 2018 prendront encore en compte le transfert des dernières classes actuellement au centre du Mail et l'intégration du collège de Montmollin. Par ailleurs, une augmentation est attendue au cycle 1 après une rentrée 2017 en diminution du nombre d'élèves. Ainsi, il est prévisible que l'effectif des enseignants augmente de quelque 4 à 5 EPT.

Tableau 4 : Répartition de l'effectif du personnel enseignant par cycle, exprimé en EPT sans le soutien, les ACF ni les remplaçants

	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019 (estimé)
Cycle 1	50	44	47
Cycle 2	55	56	55
Cycle 3	51	53	56
Total	156	153	158

La répartition entre les cycles ayant été modifiée depuis la rentrée scolaire 2016-2017, les comparatifs avec les années précédentes ne sont pas relevés.

7.2. 310 à 315 Charges « biens, services et marchandises » (– CHF 1'200'000 sur B2017)

Un effort maximum a été fait dans le cadre de la procédure budgétaire 2018. Les prestations sous-traitées ne seront utilisées qu'en cas d'extrême besoin. Cependant, les effectifs très faibles de notre administration nous obligent à recourir à de telles prestations afin de garantir la continuité des dossiers et des prestations offertes à la population vaudruzienne.

Le détail des modifications vous est donné en annexe par unité administrative, nous nous permettons donc de vous y renvoyer pour de plus amples informations.

7.3. 330 Amortissements du PA (+ CHF 270'000 sur B2017)

L'augmentation de ce poste découle des investissements consentis en 2017 et 2018. Comme les investissements des communes avant la fusion étaient très faibles, voire inexistantes chez certaines, très peu de postes d'amortissement arrivent à échéance. Cela engendre un besoin supplémentaire de financement et non une stabilité. Il est évident qu'un volume de CHF 8 millions est strictement un minimum pour un patrimoine comptablement évalué à quelque CHF 250 millions après réévaluation.

7.4. 361 à 363 Dédommagements et subventions (+ CHF 670'000 sur B2017)

La dégradation de ce poste budgétaire provient des éléments suivants :

- prestations de transports publics, augmentation de la part de la Commune au pot commun et compléments sur la ligne 421 pour CHF 380'000 ;
- prestations sociales aux familles dans le cadre de l'accueil pré- et parascolaire pour quelque CHF 500'000. Il faut cependant tenir compte de la part parentale qui figure en recettes qui représente environ 50% de ce montant ;
- augmentation de la facture sociale 2018 pour quelque CHF 250'000 ;
- diminution des indemnités à des cercles scolaires extérieurs (éorén notamment) pour CHF 640'000 ;
- prise en compte de la nouvelle réglementation en matière de subventions aux sociétés locales avec d'une part une légère augmentation globale des subventions et d'autre part un calcul des prestations offertes notamment en matière de tarification des salles de sports. En fait, pour ce dernier point, le rabais fait sur les locations est imputé dans cette rubrique, mais s'annule par un produit des salles plus important.

8. Recettes par nature comptable

Les recettes d'exploitation se résument, selon le regroupement par nature à trois positions, dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Recettes par nature à trois positions

Budget 2018 - Natures à 3 positions	Budget 2018	Budget 2017	Diff.2018/7	Comptes 2016	Diff.2018/2016
4 Revenus	-87'692'883.50	-84'048'499.25	-3'644'384.25	-80'576'826.61	-7'116'056.89
400 Impôts directs, personnes physiques	-40'519'000.00	-38'532'000.00	-1'987'000.00	-40'486'850.58	-32'149.42
401 Impôts directs, personnes morales	-3'303'000.00	-3'415'000.00	112'000.00	-3'450'998.08	147'998.08
402 Autres impôts directs	-250'000.00	-245'000.00	-5'000.00	-368'802.15	118'802.15
403 Impôts sur la possession et sur la dépense	-159'000.00	-152'400.00	-6'600.00	-159'367.50	367.50
412 Revenus de concessions	-600.00	0.00	-600.00	-640.00	40.00
420 Taxes d'exemption	-360'000.00	-360'000.00	0.00	-368'515.90	8'515.90
421 Emoluments administratifs	-336'100.00	-333'300.00	-2'800.00	-322'527.64	-13'572.36
423 Ecolages et taxes de cours	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
424 Taxes d'utilisation et prestations de services	-2'301'820.00	-2'224'790.00	-77'030.00	-2'192'956.79	-108'863.21
425 Recette sur ventes	-9'658'200.00	-9'580'700.00	-77'500.00	-9'498'147.49	-160'052.51
426 Remboursements	-1'298'410.00	-997'931.00	-300'479.00	-1'158'817.17	-139'592.83
427 Amendes	-54'000.00	-74'000.00	20'000.00	-52'422.86	-1'577.14
429 Autres taxes	-125'000.00	-125'000.00	0.00	-135'742.68	10'742.68
430 Revenus d'exploitation divers	-124'200.00	-160'003.00	35'803.00	-109'698.75	-14'501.25
431 Inscription de prestations propres à l'actif	-112'000.00	-112'000.00	0.00	-100'287.12	-11'712.88
432 Variations de stocks	0.00	0.00	0.00	-235'939.00	235'939.00
440 Revenus des intérêts	-260'000.00	-252'500.00	-7'500.00	-332'525.92	72'525.92
441 Gains réalisés PF	0.00	0.00	0.00	-42'669.30	42'669.30
442 Revenus de participations PF	-210'000.00	-210'000.00	0.00	-230'048.25	20'048.25
443 Produit des biens-fonds PF	-2'883'875.00	-2'663'894.10	-219'980.90	-3'056'286.86	172'411.86
444 Réévaluations, immobilisations PF	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
447 Produit des biens-fonds PA	-772'716.00	-720'686.00	-52'030.00	-592'409.91	-180'306.09
450 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-30'000.00	-30'000.00	0.00	0.00	-30'000.00
451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-245'509.00	-3'116'617.88	2'871'108.88	-1'928'587.84	1'683'078.84
460 Quotes-parts à des revenus	-882'100.00	-1'044'602.00	162'502.00	-1'044'571.64	162'471.64
461 Dédommagements de collectivités publiques	-2'561'205.00	-3'249'160.00	687'955.00	-2'893'276.99	332'071.99
462 Péréquation financière et compensation des charges	0.00	0.00	0.00	-235'736.00	235'736.00
463 Subventions des collectivités publiques et des tiers	-10'303'245.00	-10'115'849.00	-187'396.00	-9'983'344.05	-319'900.95
470 Subventions à redistribuer	-600'000.00	-600'000.00	0.00	-599'223.75	-776.25
489 Prélèvements sur le capital propre	-7'069'022.50	-4'860'277.27	-2'208'745.23	0.00	-7'069'022.50
491 Prestations de services	-230'503.00	-245'689.00	15'186.00	-327'193.59	96'690.59
492 Fermages, loyers, frais d'utilisation	0.00	0.00	0.00	-4'800.00	4'800.00
493 Frais administratifs et d'exploitation	-36'600.00	-36'600.00	0.00	-58'054.80	21'454.80
494 Intérêts et charges financières théoriques	-3'006'778.00	-590'500.00	-2'416'278.00	-606'384.00	-2'400'394.00
Total général	0.00	0.00	0.00	242'904.93	-242'904.93

Partant du principe que les détails par unités administratives vous sont présentés dans les annexes au présent rapport, avec commentaires détaillés, nous restons ici dans les informations d'importance par catégorie de recettes PA. Nous pouvons ainsi relever les éléments suivants :

8.1. 400 à 402 Impôts directs (+ CHF 1,880 millions sur B2017)

Les impositions 2018 sont estimées sur la base des éléments suivants :

- report de l'harmonisation de l'imposition des frontaliers, selon la décision finale des votants en 2017, avec un effet négatif sur les comptes de Val-de-Ruz de quelque CHF 900'000 ;
- situation des tableaux de bord fiscaux à fin octobre 2017, lesquels prennent en compte les derniers ressentis en la matière. Pour les personnes physiques, nous escomptons une stabilisation de la masse financière taxable. Pour les entreprises, nous escomptons une légère

amélioration de la situation des bénéficiaires imposables de notre vallée, mais sans exagération. Par contre, l'amélioration sur le plan cantonal semble moins marquée en l'état des connaissances actuelles, la part de 30% mutualisée ne devrait donc s'améliorer que dès l'exercice 2019 ;

- adaptation du coefficient fiscal de cinq points, soit une augmentation de 67 à 72 points ;
- les autres impôts directs sont en augmentation en raison de l'adaptation de l'impôt foncier de 1,5 à 1,6% dès 2017 et conformément aux possibilités de la législation cantonale.

8.2. 443 Produits des biens-fonds (PF) (+ CHF 220'000 sur B2017)

L'introduction du nouveau module de gestion informatisée de la gérance du patrimoine nous permet une vision adaptée au jour le jour. Diverses adaptations et transformations de logements et un taux d'occupation maximum nous permettent d'évaluer à ce jour la masse globale des locations encaissées à cette hauteur. Par ailleurs, nous venons de recevoir la résiliation de la location de la Ferme Matile à Fontainemelon pour le 30 juin 2018. Sa relocation ou sa réaffectation est un enjeu de taille à la vue du volume financier très important que représente la location actuelle.

8.3. 451 Prélèvements aux financements spéciaux (– CHF 2,8 millions sur B2017)

Comme indiqué précédemment, 2018 coïncide avec la fin des prélèvements à la réserve de réorganisation, celle-ci étant dissoute en 2018, représentant un bénéfice extraordinaire de quelque CHF 1,1 million, sous chapitre 48.

De plus, le prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine pour les amortissements supplémentaires engendrés par la nouvelle méthodologie n'est plus comptabilisé sous cette rubrique, mais sous un élément extraordinaire, chapitre 48.

8.4. 489 Prélèvements sur le capital propre (+ CHF 2,2 millions sur B2017)

Cet élément est donc influencé par les points mentionnés ci-devant (7.3) pour quelque CHF 2,8 millions. A ceci, s'ajoute un prélèvement à la réserve conjoncturelle, selon le volume autorisé par les dispositions légales, de quelque CHF 4,1 millions.

Hormis le contexte fiscal duquel le Conseil communal sollicite un changement de coefficient, il demeure un volume de quelque CHF 5,2 millions de déficit tant et aussi longtemps que les dispositions légales, en matière de péréquation intercommunale notamment, ne sont pas modifiées. Il s'agit-là d'un enjeu de taille, reconnu par les instances cantonales et seule leur mise en application au travers d'une modification de lois reste à attendre. Le Conseil communal espère que cela soit résolu dans les deux prochaines années.

9. Résultat par dicastère fonctionnel

Tableau 6 : Résultat par dicastère fonctionnel

Budget 2018 - Par dicastère fonctionnel à 1 position	Budget 2018	Budget 2017	Diff.2018/2017	Comptes 2016	Diff.2018/2016
0 Administration en général	-43'125.50	-31'819.26	-11'306.24	4'828'754.97	-4'871'880.47
1 Ordre et sécurité publique	1'285'722.50	1'256'935.13	28'787.37	1'402'727.06	-117'004.56
2 Formation	24'061'523.00	22'596'780.17	1'464'742.83	21'959'290.00	2'102'233.00
3 Culture, sports et loisirs, églises	2'412'785.00	2'048'328.50	364'456.50	1'793'382.05	619'402.95
4 Santé	851'430.00	864'937.16	-13'507.16	854'848.65	-3'418.65
5 Sécurité sociale	10'841'496.00	10'326'562.43	514'933.57	10'515'979.53	325'516.47
6 Trafic et télécommunication	6'582'199.00	5'637'750.18	944'448.82	5'089'177.57	1'493'021.43
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	923'716.00	1'032'658.28	-108'942.28	834'810.30	88'905.70
8 Economie publique	-158'363.00	-747'443.56	589'080.56	-880'730.41	722'367.41
9 Finances et impôts	-46'757'383.00	-42'984'689.03	-3'772'693.97	-46'155'334.79	-602'048.21
Total général	0.00	0.00	0.00	242'904.93	-242'904.93

Les commentaires possibles à ce niveau d'information sont les suivants (les détails par unités administratives sont en annexe au présent rapport, avec commentaires des diverses entités) :

- *0 Administration en général* — pas de différence notable dans ce domaine. Il est influencé par le prélèvement à la réserve conjoncturelle, tant en 2017 qu'en 2018 ;
- *2 Formation* — l'augmentation de CHF 1,46 million est à relativiser. En effet, la nouvelle imputation interne de la charge d'intérêts sur les collèges représente CHF 0,9 million. Ainsi, le domaine démontre une augmentation de CHF 560'000, dont CHF 375'000 pour la charge salariale des enseignants et CHF 250'000 pour les structures parascolaires (incluant la dégradation des capacités fiscales des familles bénéficiaires) ;
- *3 Culture, sports et loisirs, églises* - l'augmentation découle du principe évoqué au point 7.3 ci-dessus, soit la comptabilisation du rabais du loyer des salles de sports pour les sociétés locales en subventions afin de démontrer de la participation réelle de notre Commune à ce titre. De plus, l'effet de l'imputation des intérêts théoriques dans les divers domaines d'activité explique aussi une augmentation globale de cette part de prestations à la population ;
- *5 Sécurité sociale* - augmentation prévisible des charges de l'aide sociale malgré des économies prévues dans les aspects normatifs. Des efforts très importants sont faits en la matière afin d'éviter au maximum l'expansion permanente démontrée ces dernières années ;
- *6 Trafic et télécommunications* — les sommes dévolues aux transports publics sont supérieures de CHF 600'000, en raison de la part croissante au pot commun, de la motion acceptée par le Conseil général en 2017 ainsi que du terme des prélèvements à la réserve de réorganisation. Le solde correspond pour le domaine routier aux intérêts théoriques nouvellement comptabilisés ainsi qu'aux amortissements plus importants d'environ CHF 15'000 ;
- *8 Economie publique* — les dispositions légales, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie notamment, diminuent notablement les encaissements des redevances. De plus, une part estimée à CHF 300'000 doit être affectée à des investissements, donc relève dès 2018 des comptes d'investissements et non plus d'exploitation. Il s'agit donc d'une perte de financement du ménage communal à court terme ;
- *9 Finances et impôts* — deux éléments influent de manière significative en la matière. D'une part l'augmentation du coefficient fiscal des personnes physiques et d'autre part l'imputation d'intérêts passifs théoriques pour quelque CHF 2,2 millions dans les différents autres dicastères fonctionnels.

10. Chapitres autofinancés

10.1. Eaux

La tarification décidée par le Conseil communal ne subit aucun changement en 2018, le financement tant de l'alimentation que de l'assainissement est actuellement garanti. Une analyse de la collaboration avec Viteos SA doit encore être effectuée, avant une décision éventuelle de modification à la baisse de la tarification pour 2019.

Le budget 2018 qui vous est soumis prévoit une attribution à la réserve pour l'alimentation de CHF 213'410 et de CHF 373'770 pour l'assainissement. Par contre, une somme de CHF 120'000 est prélevée dans les « eaux claires ». Pour mémoire, ces réserves financières se situaient à fin 2016 à hauteur de CHF 2'845'395, respectivement CHF 1'967'766 alors que les « eaux claires » sont directement attribuées à l'assainissement. Il est très important de conserver une marge de manœuvre financière conséquente à la vue des investissements que nous allons devoir consentir dans les années à venir, que ce soit en simultané aux chantiers routiers de l'Etat ou pour la mise en application des concepts des plans d'alimentation (PGA présenté en 2017) et d'évacuation (PGEE à venir en 2018-2019) définis dans notre Commune.

10.2. Déchets

Dans ce domaine également, la tarification ne subit aucune modification en 2018, celle-ci étant adaptée au volume d'activité actuel.

Ainsi, l'exercice 2018, tel qu'il vous est proposé, demande, pour les déchets des particuliers, un prélèvement à la réserve de CHF 21'468, celle-ci se montant encore à CHF 338'632 au 31 décembre 2016.

Quant aux déchets des entreprises, nous prévoyons une alimentation à la réserve de CHF 36'516, alors que celle-ci était encore négative fin 2016 de CHF 22'746. Ainsi, après l'exercice 2017, prévus positifs, nous devrions avoir couvert le déficit cumulé.

10.3. Chauffages à distance

Dans le cadre du bouclage 2015, le Conseil communal vous a présenté les assainissements qu'il a consentis en la matière afin de régulariser la situation des « anciens » chauffages à distance communaux. Par ailleurs, la tarification a été unifiée et de nombreux consommateurs ont dû admettre des hausses assez conséquentes de leurs factures. A titre de rappel, il ne s'agit là que de supprimer des avantages fournis aux citoyens par les anciennes communes et donc de respecter la législation cantonale prônant l'autofinancement. Il existe à ce jour des démarches juridiques des citoyens ayant bénéficié à tort d'une tarification trop favorable durant de nombreuses années. Le Conseil communal reste très attentif au suivi de ce poste.

En 2018, nous prévoyons donc une attribution de CHF 4'041 à la réserve alors que cette dernière se situait à CHF 9'651 à fin 2016.

11. Investissements

Les investissements prévus pour l'exercice 2018 de notre Commune sont les suivants :

Tableau 7 : Investissements 2018

Étiquettes de lignes	Dépenses	Recettes	Crédit voté	A sollicité
1 Institutions, développement économique, personnel et finances	80'000.00	0.00		
1000568002 Acquisition programme de gestion RH Abacus	80'000.00	0.00		X
2 Société, sécurité, énergies et bâtiments	2'399'600.00	-420'000.00		
1000089007 Savagnier, Corbes 7, chauffage, C-C 2016-2019	250'000.00	0.00	X	
2000008001 Rénovation appartements locatifs - C-C 2017-2020	350'000.00	0.00	X	
2000011001 Isolation périphérique patrimoine - C-C 2017-2020	950'000.00	-300'000.00		X
2000012001 Étiquettes énergétiques - C-C 2017-2018	50'000.00	0.00		X
1000107003 Chézard, Champ-Robert 1, chauffage, C-C 2016-2019	120'000.00	0.00	X	
1000128002 Fontainemelon, temple	50'000.00	0.00		X
1000620002 Nouveau compresseur d'air bonbonnes ARI SDI VdR	40'000.00	-20'000.00		X
2000013001 Entretien du patrimoine administratif (PA) - C-C	250'000.00	0.00		X
7000017006 Cernier, Epervier 4, remise en état des portes et de l'électricité	125'000.00	0.00		X
7000084006 Le Pâquier, domaine du Fornel, Remise en état Fornel du Haut	50'000.00	0.00		X
2000005001 Entretien lourd chauffages - C-C 2016-2019	10'000.00	0.00	X	
1000651002 Elaboration d'un plan des énergies et certification Cité de l'Energie	54'600.00	-10'000.00		X
2000016001 Installation de panneaux photovoltaïques - C-C 2018	100'000.00	-90'000.00		X
3 Travaux publics, eaux, environnement et forêts	4'787'900.00	-2'129'880.00		
1000023004 Rénovation de l'automatisation de la STEP	212'400.00	-212'400.00	X	
1000324002 Fenin-Vilars-Saules, SAF, Contribution communale	21'000.00	0.00	X	
1000327002 Savagnier, Subvention à SAF	21'000.00	0.00	X	
1000327003 Savagnier, Améliorations foncières, part propriétaire	12'000.00	0.00	X	
1000621002 Remplacement vhcs, C-C 2016-2019, Mercedes, Gérance	45'000.00	0.00	X	
1000265002 Chézard-Saint-Martin, Traversée, Assainissement	1'105'000.00	-551'500.00	X	
1000265003 Chézard-Saint-Martin traversée, Eau potable	527'500.00	-105'500.00	X	
1000265004 Chézard-Saint-Martin, Traversée, Eclairage public	43'000.00	-21'500.00	X	
1000265005 Chézard-Saint-Martin, Traversée, Routes	1'001'500.00	-500'000.00	X	
1000581002 Remplacement vhcs C-C 2016-2019, Toyota Hilux, TP	45'000.00	0.00	X	
1000584002 Remplacement vhcs C-C 2016-2019, Isuzu, TP	40'000.00	0.00	X	
1000585002 Derrière-Pertuis, entretien routes, C-C 2016-2020,	36'000.00	-18'000.00	X	
1000587002 Hauts-Geneveys, Vy-Creuse, entretien routes, C-C 2016-2020	168'300.00	-84'150.00	X	
1000588002 Hauts-Geneveys, Chantemerle, entretien routes, C-C 2016-2020	56'700.00	-28'350.00	X	
1000589002 Cernier, Guillaume-Farel, entretien routes, C-C 2016-2020	71'800.00	-35'900.00	X	
1000626002 Hts-Geneveys, Ch. du Tilleul, entretien routes, C-C 2016-2020	40'500.00	-20'250.00	X	
1000628002 Hts-Geneveys, Rue du Collège, entretien routes, C-C 2016-2020	75'500.00	-37'750.00	X	
2000015001 Installation de moloks - C-C 2018-2022	25'000.00	0.00		X
2000017001 Entretien lourd réseau EP - C-C annuel	250'000.00	-50'000.00		X
2000018001 Entretien lourd réseau EU - C-C annuel	400'000.00	-120'000.00		X
1000311002 A4EOVR - correction	528'000.00	-313'230.00		X
2000004001 Divers - entretien routes - C-C 2016-2020	62'700.00	-31'350.00	X	
4 Education, jeunesse et sports	3'155'000.00	0.00		
1000066005 La Fontenelle, Piscine, assainissement	2'000'000.00	0.00	X	
1000066023 La Fontenelle, réfection fonds salles de sports	55'000.00	0.00		X
1000066012 La Fontenelle, 1 salle de sciences et rénov 4 salles	1'100'000.00	0.00	X	
5 Développement territorial et culture	420'000.00	0.00		
1000309004 Revision plan du d'aménagement local PAL - Etude	400'000.00	0.00		X
1000592002 PAL Chézard-St-Martin	20'000.00	0.00		X
Total général	10'842'500.00	-2'549'880.00		

Tableau 8 : Répartition PA/PF Investissements 2018

Étiquettes de lignes	Dépenses	Recettes	Net
Patrimoine administratif	9'367'500	-2'249'880	7'117'620
Patrimoine financier	1'475'000	-300'000	1'175'000
Total général	10'842'500	-2'549'880	8'292'620

Dans le tableau 7, il est fait mention des projets d'investissements qui ont déjà été acceptés par votre Autorité (crédits votés) ainsi que ceux qui ne le sont pas encore (à solliciter). Le tableau 8 récapitule les volumes financiers des divers patrimoines communaux, sachant que seul le patrimoine administratif est pris en compte dans le calcul de l'autofinancement.

Globalement, les investissements prévus pour 2018 représentent CHF 10,8 millions. Avec une part de recettes prévues de CHF 2,5 millions, le montant net de nos dépenses en la matière est donc de CHF 8,3 millions. Ainsi que la loi cantonale sur les finances l'exige, la comparaison avec le volume d'amortissement 2018 permet de calculer un taux d'autofinancement de 87,6%. Nous respectons ainsi le frein à l'endettement inscrit dans la législation actuelle.

11.1. Autofinancement et compte de financement

L'autofinancement se calcule en comparant les amortissements de l'exercice, auxquels est ajouté le résultat de l'exercice sous revue, avec le volume d'investissements prévus. Pour 2018, le calcul donne la situation suivante :

Amortissements 2018 (yc prélèvement réserve de réévaluation)	(1)	CHF	5'923'710
Résultat de l'exercice 2018		CHF	0
Investissements pris en compte (95% du volume du PA)	(2)	CHF	6'761'739
Taux d'autofinancement	(1) / (2)		87,6%

En regard de notre taux d'endettement à fin 2016 (124%), la réglementation demande un taux d'autofinancement minimum de 80%. Il est par contre évident que les importants prélèvements aux réserves relativisent beaucoup ce calcul.

Par ailleurs, ce taux signifie bel et bien que notre Commune doit augmenter sa dette à hauteur de 12,4% des investissements 2018, soit environ CHF 0,8 million, auxquels il faut ajouter les prélèvements aux taxes de raccordement, les prélèvements aux réserves, notamment ceux à la réserve conjoncturelle, pour environ CHF 6,8 millions. **Ainsi, l'augmentation de notre endettement devrait représenter quelque CHF 7,6 millions en 2018.** Nous estimons que l'endettement total de la Commune se situera à environ CHF 115 millions à fin 2018, en rappelant que la dette communale était de CHF 130 millions à fin 2012. Globalement, le Conseil communal devra donc emprunter **CHF 20 millions** sur le marché des capitaux en 2018, en tenant compte des renouvellements nécessaires durant cet exercice. Il exercera cette compétence en tenant compte des marchés et des échéances des divers emprunts. La répartition équitable sur les années à venir reste un objectif, tout en maintenant un volume maximum de 10% à court terme.

12. Conclusion

L'année 2018 sera particulièrement difficile, mais plusieurs raisons d'espérer une amélioration partielle se font jour. Le Conseil communal a pris de nombreuses mesures depuis la naissance de notre belle commune fusionnée afin que la structure en place réponde aux besoins minimaux. Une liste de 73 mesures a été mise en vigueur avec la Commission de gestion et des finances. Malheureusement, les contraintes externes à la Commune sont plus fortes que les pistes d'économie que les Autorités communales ont pu mettre en place. L'augmentation d'impôts n'est plus évitable aux yeux du Conseil communal. Cependant, il prône une augmentation très inférieure aux besoins réels du budget 2018, des prélèvements aux réserves étant possibles. Deux tiers des besoins sont ainsi couverts et nous n'avons pas la législation pour aller plus loin en ce sens. Il reste donc un tiers à couvrir par un impôt plus fort. Avec une imposition de 72 points, nous restons compétitifs au niveau cantonal et ferons le maximum pour éviter une aggravation future et espérons même un jour faire le chemin inverse.

Le Conseil communal est parfaitement conscient des risques de référendum. Il aurait souhaité qu'une votation soit obligatoire pour accélérer le processus démocratique, mais cela n'est pas de sa compétence. En tel cas de référendum, les citoyens trancheront en leur âme et conscience. Le Conseil communal devra, en cas de refus populaire, trouver des économies obligatoires de CHF 2,7 millions. Les conséquences en seront sans conteste des coupes douloureuses dans des domaines reconnus indispensables.

C'est donc dans ce contexte très difficile que le Conseil communal vous présente le budget 2018, correspondant au frein à l'endettement, et adapté à ce que le Conseil communal considère comme un plancher minimum. Ce budget ne tient pas compte d'éventuelles décisions des Autorités cantonales, notamment en matière de transfert de fiscalité entre communes et Etat. La parole est donnée à votre Autorité et aux citoyens.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et d'adopter les projets d'arrêtés qui l'accompagnent.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 22 novembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

C. Hostettler

Le chancelier

P. Godat

13. Projets d'arrêtés



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL relatif à l'approbation du budget 2018

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal, du 22 novembre 2017 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 décembre 2015 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Budget 2018

Article premier : Est approuvé le budget de l'exercice 2018, qui comprend :

1) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	CHF	85'213'083.50
Revenus d'exploitation	CHF	<u>76'497'270.00</u>
Résultats provenant des activités d'exploitation (1)	CHF	- 8'715'813.50
Charges financières	CHF	2'479'800.00
Revenus financiers	CHF	<u>4'126'591.00</u>
Résultats provenant des financements (2)	CHF	- 1'646'791.00
Résultat opérationnel (1 +2)	CHF	7'069'022.50
Charges extraordinaires	CHF	0.00
Revenus extraordinaires	CHF	<u>-7'069'022.50</u>
Résultat extraordinaire (3)	CHF	-7'069'022.50
Résultat total, compte de résultats (1 +2 +3)	CHF	0.00

2) les crédits d'investissements du patrimoine administratif autorisés selon les limites du frein :

Dépenses	CHF	9'367'500.00
Recettes	CHF	-2'249'880.00
Investissements nets/augmentation	CHF	7'117'620.00

Budget 2018

Rapport au Conseil général

Entrée en vigueur **Art. 2 :** ¹ Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

² Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Val-de-Ruz, le 18 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le secrétaire
J. Villat J.-L. Pieren



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à la fixation du coefficient fiscal 2018

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

vu le rapport du Conseil communal, du 22 novembre 2017 ;

vu la loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000 ;

vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Coefficient d'impôt

Article premier : L'impôt direct communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques est calculé conformément au barème unique de référence prévu aux articles 40 et 53 de la loi sur les contributions directes (LCdir), multiplié par un coefficient de 72 points, selon le barème en vigueur en 2017.

Abrogation

Art. 2 Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et notamment l'arrêté du Conseil général relatif à la fixation du coefficient fiscal et du taux de l'impôt foncier, du 19 décembre 2012.

Application et entrée en vigueur

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Sanction

Art. 4 Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 18 décembre 2017

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
J. Villat

Le secrétaire
J.-L. Pieren

14. Annexes

- 1) Compte de résultats du budget 2018 à trois niveaux
- 2) Budget d'exploitation 2018 détaillé, présenté selon la classification fonctionnelle
- 3) Commentaires à l'appui du budget d'exploitation 2018
- 4) Budget d'exploitation 2018 présenté selon la classification par nature à cinq positions
- 5) Budget des investissements 2018 du PA détaillé, présenté selon la classification fonctionnelle
- 6) Budget des investissements 2018 du PA, présenté selon la classification par nature à cinq positions
- 7) Budget des investissements 2018 du PF détaillé, présenté selon la classification fonctionnelle
- 8) Budget des investissements 2018 du PF, présenté selon la classification par nature à cinq positions
- 9) Commentaires à l'appui du budget des investissements 2018
- 10) Tableau des positions budgétaires modifiées, introduites, supprimées
- 11) Indicateurs du budget 2018